

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  **CONSEIL DE SÉCURITÉ**



Distr.
GÉNÉRALE
A/36/96
S/14368
9 février 1981
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Trente-sixième session
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Trente-sixième année

Lettre datée du 5 février 1981, adressée au Secrétaire général
par le Ministre des affaires étrangères du Mozambique

J'ai l'honneur de vous informer que nous avons reçu ce jour, à 12 h 10, heure de Maputo, un télex du Gouvernement sud-africain rédigé en ces termes :

- a) Le personnel sud-africain en poste à Maputo a reçu l'ordre de rentrer à Pretoria aujourd'hui ou demain pour consultations.
- b) Le Gouvernement sud-africain présume qu'entre-temps, le Gouvernement mozambicain garantira la sécurité du personnel sud-africain.

Parallèlement à l'attaque lancée le 30 janvier dernier, contre les habitations des réfugiés sud-africains membres de l'ANC à Maputo - qui constitue un acte d'agression caractérisé - le Gouvernement sud-africain a continué de rassembler des troupes en grand nombre et du matériel militaire le long de la frontière avec le Mozambique et il a commis des violations fréquentes et systématiques de l'espace aérien mozambicain.

Ces faits et le rappel du personnel sud-africain en poste au Mozambique pour consultations nous donnent à penser que le Gouvernement sud-africain se prépare à déclencher contre la République populaire du Mozambique une agression et d'autres actes belliqueux dont les conséquences sont imprévisibles, ce qui équivaut à une guerre, déclarée ou non.

Nous vous prions donc de prendre immédiatement des mesures énergiques afin de dissuader le Gouvernement sud-africain de déclencher cette agression imminente et d'envisager toutes les mesures visant à appuyer la République populaire du Mozambique face à cette agression.

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en tant que document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain", et du Conseil de sécurité.

Le Ministre des affaires étrangères
de la République populaire du
Mozambique,

(Signé) Joaquim Alberto CHISSANO

